



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°20

Publié le 15 février 2022



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS.....3

Pôle État, Stratégie et Ressources.....3

- Décision ministérielle en date du 21 juillet 2021 portant nomination, à compter du 15 août 2021, de Mme Ingrid LISZCZYNSKI, inspectrice divisionnaire hors classe affectée à la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais, en qualité de commissaire du Gouvernement adjoint pour siéger auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) des Hauts-de-France.....3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS...4

Direction.....4

- Arrêté n°2022-40-06 en date du 14 février 2022 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre de compétences propres au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail du code rural et de la pêche maritime.....4

Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie.....10

- Arrêté en date du 15 février 2022 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département du Pas-de-Calais.....10



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECISION

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France ;

DECIDE

Article 1^{er}. – A compter du 15 août 2021, Madame Ingrid LISZCZYNSKI, inspectrice divisionnaire hors classe affectée à la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais, est nommée en qualité de commissaire du Gouvernement adjoint pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France.

Article 2. – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Somme et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Pas-de-Calais. Elle sera également affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais.

Article 3. – Le Directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **21 JUIL. 2021**

Pour le Ministre et par délégation,

Guillaume DECROIX

Direction

Arras, le 14 février 2022

N°2022-40-06

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre
de compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités des Hauts-de-France déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail,
du code rural et de la pêche maritime**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et 2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Madame Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2021 portant délégation de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu la vacance de poste du directeur départemental adjoint en charge du travail de la DDETS du Pas-de-Calais au 1^{er} février 2022.

ARRÊTE :

Article 1 : Subdélégation temporaire de signature à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans le ressort territorial du département du Pas-de-Calais dans les matières mentionnées en annexe 1, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées en annexe 1 est donnée à :

- M. Christophe FAIDHERBE , directeur du travail
- Mme Sylvie AZELART, directrice adjointe du travail

Article 2 : L'arrêté du 19 juillet 2021, publié au Recueil des Actes Administratifs du 20 juillet 2021 portant subdélégation est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités du Pas-de-Calais et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France et de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 14 FEV. 2022



Nathalie CHOMETTE

ANNEXE 1

Décisions et actes administratifs issus du code du travail ou du code rural et de la pêche maritime	Articles législatifs	Articles réglementaires
Ruptures conventionnelles Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail	L. 1237-14	R. 1237-3
Groupements d'employeurs Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise	L. 1253-17	D. 1253-4 à D.1253-11
Demande d'agrément du groupement d'employeurs	L. 1253-17	R. 1253-19
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-26
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-27
Négociation collective Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale		D 2231-2 à 8, R 2231-9
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L. 3313-3 L. 3323-4 L. 3332-9	D. 3313-4 D. 3323-7 R. 3332-6
Institutions représentatives du personnel		
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L. 2143.11	R. 2143-6
Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux : Comité social et économique Répartition des sièges entre les établissements : Comité social et économique central	L2314-13 L2316-8	R2314-3 R2316-2
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts en cas de litige portant sur la décision de l'employeur pour la mise en place du comité social et économique, Au niveau de l'entreprise Au niveau de l'unité économique et sociale	L2313-5 L2313-8	R2313-1 et R2313-2 R2313-4 et R2313-5
Répartition des sièges au comité de groupe	L. 2333-4	R. 2332-1
Mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés		
Recours en modification de la liste électorale	L 2122-10-1 à L. 2122-10-11	R. 2122-8 à R. 2122-26

Amendes administratives		
Signature des courriers d'information préalable en cas de manquement :		
A la réglementation relative au détachement des travailleurs	L. 1264-1, L. 1264-2, L. 1263-6 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du code du travail
A la réglementation de la durée du travail, repos et décompte de la durée du travail	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Au paiement du smic ou des salaires minima conventionnels	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2, R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux conditions d'emploi des mineurs à des travaux interdits ou réglementés	L. 4753-1 et L. 4753-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 R 8115-10 du code du travail
Aux obligations de repérage de l'amiante avant travaux	L. 4754-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux règles applicables aux installations sanitaires, d'hébergement et de restauration	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1,R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10
Aux décisions d'arrêts de travaux de l'Inspection du travail	L 4752-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux demandes de vérification, analyse ou mesures	L.4752-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115- 2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
A l'obligation de déclaration en vue de la délivrance de la carte d'identification professionnelle dans le BTP	L. 8291-2 du code du travail	R.8115-2 R. 8115-7, et R. 8115-8 du code du travail
A la réglementation relative à l'emploi des stagiaires	L. 124-17 du code de l'éducation	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du code du travail

Durée du travail		
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail,	L3121-21	R. 3121-10
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail	L3121- 24	R. 3121-15 R. 3121-16
Dérogations à la durée maximale moyenne et/ou absolue du travail concernant une entreprise relevant d'un même type d'activités sur le plan régional ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime	L713-13 et 14	R713-13 R713-21 R 713-14
Hygiène Sécurité		
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L. 1251-10 L. 4154-1	R4154-5 D4154-3 et 4
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-6
Dispenses en matière d'incendie et explosion		R 4227-55 R4216-32
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L. 4721-1 1° et 2° L. 4721-2	R. 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'Inspecteur (R4722-10)		R. 4723-5
Alternance Apprentissage		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 4733-8 à 10 L. 6225-4 à L. 6225-6	R 6225-9 et s. et R 4733-13
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D. 6325-20
Transaction pénale		
Établissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 L. 8114-7	R. 8114-3 à 5
Transmission au procureur de la République pour homologation de la proposition de transaction acceptée par l'auteur de l'infraction	L. 8114-6	R. 8114-6 alinéa 1
Divers		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D. 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R. 7413-2



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département du Pas-de-Calais

Le préfet du Pas-de-Calais
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques
Chevalier du Mérite agricole

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Le Franc Louis en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe et en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-De-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-De-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2020 portant cession de l'autorisation de création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour l'union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés du Pas-de-Calais (UDAPEI 62) et autorisant une extension de capacité au profit de l'association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) ;

Vu l'arrêté du 14/10/2021 portant retrait d'agrément de Madame Marel à compter du 1^{er} mai 2021 ;

Vu l'acte de décès du 13 mai 2020 de Monsieur Tirmarche Claudy, MJPM individuel ;

Vu l'acte de décès du 30 mai 2021 de Monsieur Caracotte Joël, MJPM individuel ;

Considérant le courrier en date du 13 juillet 2021 autorisant M. Loosen Patrick à exercer en qualité de préposé d'établissement au centre hospitalier de Calais ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée pour le département du Pas-de-Calais :

A/ Tribunal judiciaire d'Arras :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame BROQUET – RAOUL Hélène : BP 30037 – 62166 St Pol sur Ternoise
- Madame CRAPET Stéphanie : BP 68 – 62260 Auchel ;
- Madame DEGELDER Nathalie : 30 rue des Ecoles – 62118 Fampoux ;
- Monsieur DE REU Jacques : 4 rue de Bapaume – 62121 Achiet le Grand ;
- Madame LEMOINE Muriel : BP 8 – 62123 Beaumetz les Loges
- Monsieur LOYER Laurent : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval
- Madame PROVOST Dominique : BP 7 – 62120 Beaumetz les Loges
- Madame TIRMARCHE Josiane : 74 rue Gambetta – 62000 Arras

B/ Tribunal judiciaire de Béthune :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame BOUREL Delphine : 26 route Nationale – 62113 Saily Labourse ;
- Madame CONRATTE Alexandrine : BP 8 – 62140 Wingles ;
- Monsieur LOYER Laurent : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- Madame SCHINCARIOL Laurence : 18 rue Sonnéville – 59251 Allennes-les-Marais ;
- Madame VALENDUC Sandrine : BP 80233 – 62253 Henin Beaumont ;
- Madame VANGEERSDAELE Emilie : BP 10127 – 62253 Henin Beaumont Cedex.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Monsieur MARTEL Philippe - Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant ;
- Madame TALHOUARN Angélique - Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant.

C/ Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin –

CS 40058 - 62000 Arras ;

- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Monsieur GOURNAY Ambroise : BP 82 - 62930 Wimereux ;
- Madame HUE Christine : BP 6 - 62850 Licques.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Madame RAMBUR Géraldine - Institut Départemental Albert Calmette route de Widehem - 62176 Camiers ;
- Madame GOUAL Sonia - Centre hospitalier de Boulogne - BP 609 - 62321 Boulogne-sur-mer.

D/ Tribunal judiciaire de Calais :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin - CS10121 - 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert - centre Vauban Ypres 4^{ème} étage - 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin - CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame VERON Dabia : BP 30004 - 59948 Dunkerque.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Madame MOLMY Christine - Centre Hospitalier de Calais : Boulevard des Justes - BP 19 - 62107 Calais cedex.
- Monsieur LOOSEN Patrick - Centre Hospitalier de Calais : Boulevard des Justes - BP 19 - 62107 Calais cedex

E/ Tribunal judiciaire de Lens :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame AMEGNIGAN Morgane : BP 40233 – 59500 Douai ;
- Madame CONRATTE Alexandrine : BP 8 – 62140 WINGLES ;
- Madame DEGELDER Nathalie : 30 rue des Ecoles – 62118 Fampoux ;
- Madame GOFFETTE Juliette : 3 rue de la Poterne – 59310 Orchies ;
- Monsieur LOYER Laurent : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- Madame SCHINCARIOL Laurence : 18 rue Sonnevillie – 59251 Allennes-les-Marais.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Madame LECART Sylvie - Groupe Hospitalier Seclin-Carvin : avenue des Marronniers – 59471 Seclin cedex ;
- Madame STRZEMINSKI Anne-Marie - Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont : rue des Déportés – 62110 Hénin-Beaumont ;
- Monsieur MARTEL Philippe - Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant ;
- Madame TALHOUARN Angélique -Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant.

F/ Tribunal judiciaire de Montreuil-sur-Mer :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;

- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Monsieur DE REU Jacques : 4 rue de Bapaume – 62121 Achiet le Grand ;
- Madame LAVIGNE Delphine : BP 80140 - 4ZAE de Canteraine – 62165 Saint-Pol sur Ternoise Cedex ;
- Madame ROUTIER Marie Eve : BP 79 – 62170 Montreuil sur Mer.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Madame TERNOIS Céline - Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil : 140 chemin départemental 191 – 62180 Rang-du-Fliers ;
- Madame RAMBUR Géraldine - Institut départemental Albert Calmette : route de Widehem – 62176 Camiers.

G/ Tribunal judiciaire de Saint-Omer :

1) En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame BERNARD Nadine : BP 101 – 59270 Bailleul ;
- Madame LECHERF Valérie : BP 90132 – 4ZAE de Canteraine – 62165 Saint-Pol sur Ternoise cedex ;
- Monsieur LOYER Laurent : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval.

3) En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Monsieur MARTEL Philippe - Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant ;
- Madame TALHOUARN Angélique - Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant.

Article 2 : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée pour le département du Pas-de-Calais :

A/ Tribunal judiciaire d'Arras :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

B/ Tribunal judiciaire de Béthune :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

C/ Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cédex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

D/ Tribunal judiciaire de Calais :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

E/ Tribunal judiciaire de Lens :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot 62000 Arras.

F/ Tribunal judiciaire de Montreuil-sur-Mer :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

G/ Tribunal judiciaire de Saint-Omer :

En qualité de services :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son Service Tutélaire et de Protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- La Vie Active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

Article 3 : Pour l'ensemble des tribunaux judiciaires du département du Pas-de-Calais, la liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de délégués aux prestations familiales par les juges est ainsi fixée :

- Association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune Cedex ;
- Association Départementale des Actions Educatives (ADAE) : siège social : 16 boulevard Carnot - 62000 Arras.

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département du Pas-de-Calais.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur général de la République près la cour d'appel de Douai ;
- aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer ;
- aux juges directeurs près les tribunaux judiciaires d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le

15 FEV. 2022

Pour Le Préfet,
Le secrétaire Général du Pas-De-Calais


Alain CASTANIER

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr